

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

**ARRETE DU MAIRE  
DELEGATION DE FONCTION  
MONSIEUR FARID MASMOUDI  
2025/LM/00062**

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Maire de Villemur sur Tarn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article :

- L.2122.18
- L.2122.20,

**CONSIDERANT** la réunion du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et de huit Adjoints constatée par Procès-Verbal et feuille de proclamation.

**CONSIDERANT** la démission de Monsieur Jérôme NORTIER en date du 28 février 2025 reçue en Mairie le 03 mars 2025.

**CONSIDERANT** le nouveau tableau du Conseil Municipal en date du 04 mars 2025 consacrant l'élection de Monsieur Farid MASMOUDI.

**CONSIDERANT** le courrier des Services Préfectoraux du 08 mars 2025 reçu en Mairie le 12 mars courant, prenant acte de la démission de Monsieur Jérôme NORTIER.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Monsieur Farid MASMOUDI, **Conseiller Municipal** a délégation de fonction dans le domaine suivant :

- **Application et développement du Système d'Information Géographique et intégration citoyenne et urbaine.**

**ARTICLE 2**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

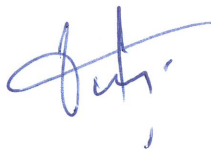
- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Monsieur le Receveur Municipal

Qui sont chargée, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Et notifiée à l'intéressé.

**Fait à Villemur sur Tarn le 12 mars 2025**

**Vu l'Intéressé,**



**Le Maire**



**Jean-Marc DUMOULIN**

Délais et voies de recours : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Villemur-sur-Tarn.